

Le Défenseur de la
Constitution / par Maximilien
Robespierre, député à
l'assemblée constituante

Robespierre, Maximilien de (1758-1794). Auteur du texte. Le Défenseur de la Constitution / par Maximilien Robespierre, député à l'assemblée constituante. 1792.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION,

*Par MAXIMILIEN ROBESPIERRE, député à
l'assemblée constituante, ouvrage périodique
proposé par souscription.*

N^o. 4.

*Observations sur les causes morales de notre
situation actuelle.*

AU milieu de toutes les divisions qui nous agitent, des calomnies éternelles par lesquelles les différens partis se déchirent mutuellement; au milieu de ce qu'on appelle la diversité des opinions politiques, il n'est pas difficile, quoi qu'on puisse dire, de reconnoître le principe qui doit rallier tous les hommes de bonne foi; et parmi la multitude des petits sentiers, frayés en tout sens par l'intrigue et par l'imposture, on retrouve aisément le large chemin de la vérité.

T

Réfléchissez-y un moment dans le silence des préjugés et des passions ; vous verrez que toutes ces grandes questions agitées depuis si long-tems, avec tant d'appareil et d'animosité , trouvent leur solution dans les premières règles de la probité , et dans les plus simples notions de la morale. Toutes nos querelles ne sont que la lute des intérêts privés contre l'intérêt général , de la cupidité et de l'ambition contre la justice et contre l'humanité : pour savoir ce que chacun doit penser et faire dans notre révolution , il suffit d'adopter , dans les affaires publiques , les principes d'équité et d'honneur que tout homme probe suit dans les affaires privées et domestiques.

Considérez en effet quel est le véritable caractère , quel doit être le véritable objet de notre révolution. Est - ce pour changer de joug , qu'un grand peuple s'agite et brave tous les périls attachés à ces violentes secousses qui agitent les empires ? Quand il ébranle , ou qu'il renverse le trône du despotisme , est - ce pour élever sur ses ruines la fortune et la puissance de quelques ambitieux , ou d'une classe privilégiée ? Si les noms sont changés , et non les abus ;

si la forme du gouvernement est autre , mais non meilleure ; si la servitude et l'oppression doivent être son éternel appanage , que lui importent un dictateur , un roi , un parlement , un sénat , des tribuns , des consuls ?

Comme l'unique objet de la société est la conservation des droits imprescriptibles de l'homme , le seul motif légitime des révolutions , doit être de la ramener vers ce but sacré , et de rétablir ces mêmes droits usurpés par la force et par la tyrannie : J'en atteste la nature , l'éternelle justice et cette déclaration solennelle que la nation française a elle même promulguée par l'organe de ses premiers représentans.

Le devoir de tout homme et de tout citoyen est donc de concourir , autant qu'il est en lui , au succès de cette sublime entreprise , en sacrifiant son intérêt particulier à l'intérêt général. Il doit , pour ainsi dire , rapporter à la masse commune la portion de la puissance publique et de la souveraineté du peuple qu'il détenoit ; ou bien il doit être exclu , par cela même , du pacte social. Quiconque veut conserver des privilèges injustes , des distinctions incompatibles avec le bien général ; quiconque veut

attirer à lui une puissance nouvelle , aux dépens de la liberté publique , est également l'ennemi de la nation et de l'humanité. Telle est la règle unique sur laquelle il faut juger nos différens politiques et la conduite des acteurs qui peuvent figurer sur le théâtre de la révolution française.

Ainsi les lois justes , les lois sages , ce sont celles qui s'accordent avec les principes de justice et de morale qui sont la base de la société humaine ; les lois funestes , les lois insensées , les lois destructives de l'ordre public , ce sont celles qui s'en éloignent. Or , pour connoître , pour sentir ces principes gravés par la nature , dans le cœur de tous les hommes , que faut-il ? une ame droite et un caractère moral. Cette seule vérité explique tous les phénomènes de notre révolution. Pourquoi déguiser les choses les plus simples sous des noms pompeux ? Pourquoi semblons-nous adopter deux mesures différentes dans le jugement que nous portons des hommes , l'une pour les fonctions de leur vie publique , et l'autre pour les devoirs de leur vie privée ? ceux qu'on nomme les défenseurs de la liberté , ne sont ni des hommes exagérés , ni des héros , ni de

grands hommes , ni des perturbateurs du repos public ; ce ne sont que des honnêtes gens en révolution , des hommes qui ne sont point assez dépravés , pour immoler le genre humain à leur propre intérêt : ceux qui enchaînent les peuples , à force d'art et d'hypocrisie , ne sont pas de grands politiques , ni des législateurs habiles : et pourquoi ne les appellerois-je pas simplement des fripons , des brigands ? Quelle est pleine de sens , et à combien de choses elle s'applique , cette réponse d'un corsaire à un conquérant ! « Parce que je fais mon métier avec un navire , tu m'appelles brigand ; et parce que tu le fais avec une flotte , on te nomme conquérant ? »

Quel avantage auroit donc à mes yeux sur le malheureux qui dérobe un peu d'or , l'administrateur infidèle qui s'engraisse de la substance du peuple , le ministre déprédateur qui dévore la fortune publique ? Mépriseraï-je plus celui qui touche au dépôt que je lui ai confié , que l'homme qui livre aux tyrans le dépôt du bonheur de l'univers ; le procureur qui dépouille l'orphelin , que le mandataire qui trahit les nations. Celui qui séduiroit la fille de son ami

paroîtroit un monstre digne de tous les supplices; et celui qui empoisonne les mœurs publiques dans leur source , par des lois injustes et tyranniques , celui qui s'oppose autant qu'il est en lui , à la régénération de l'espèce humaine , seroit désigné par des qualifications plus douces ! Vous appelez , je crois , un *filou* , celui qui , par adresse , s'approprie un bijou , quelques pièces de monnoie : quels noms donnerez - vous à celui , qui , à la faveur d'un masque de civisme , trompe une nation entière par des conseils perfides , ou surprend au sénat des décrets qui recellent les germes funestes de la tyrannie et de toutes les calamités ? Mandataire infidèle , comment veux-tu que je te sache gré de n'avoir pas été convaincu d'un vol , ou d'un assassinat particulier ; quand je te vois assassiner tous les jours la génération présente , et les races futures ? Mettons un des coupables que les tribunaux punissent , en présence des grands criminels à qui ils pardonnent , de quelles terribles vérités ne pourra-t-il pas les foudroyer , s'il veut imiter le langage sincère du pirate à Alexandre. « Parce que je n'ai dérobé , diroit-il , qu'un meuble chetif , on m'appelle

un voleur ; mais toi , parce que tu entasses tous les jours dans tes coffres avides les trésors de l'état , on t'appelle un ministre adroit ; toi , parce que tu as assassiné non pas un homme : mais mille à la fois ; parce qu'à la tête de ton armée tu menaces la liberté de ta patrie , tandis que tu fais égorger ses défenseurs en détail , tu es un général habile ; et toi , plus coupable qu'eux tous , parce que tu n'as commis d'autre crime que d'immoler à ta lâche cupidité le peuple qui t'a choisi ; parce que tu sais envelopper dans des phrases insidieuses , le poison de tes opinions perfides ; peu s'en faut qu'on ne t'appelle encore un député patriote ; tu peux encore impunément invoquer dans la tribune française le nom sacré des lois que tu profanes , pour insulter au patriotisme , pour égorger l'innocence et opprimer la liberté. »

Telle est l'inconséquence de l'esprit humain. Il semble que le crime perde de son horreur , en proportion de l'éclat qui l'environne , et de l'étendue des maux qu'il peut causer aux hommes : il en est de même , en sens contraire , de la vertu. Dès le moment où elle vient à embrasser l'hu-

manité entière, elle devient suspecte. Qu'un homme arrache un autre homme à la misère ou à la mort, on ne lui conteste pas le tribut d'estime qui lui est du : mais qu'il veuille délivrer un grand peuple de la servitude et de l'oppression, on le persécute et on le déclare séditieux. C'est que la vertu privée n'allarme point les hommes puissans, et que la vertu publique attaque directement leur foiblesse, leur orgueil, et leur despotisme.

O hommes stupides et pervers, que votre justice est barbare ! que votre sagesse est absurde ! que votre probité est perfide et lâche ! Pour être innocent à vos yeux, il suffit donc de monter au dernier degré de la scélératesse ; et ce que vous méprisez dans le crime, c'est moins sa turpitude naturelle, que la misère de celui qui le commet ; qu'il se montre à vous, environné de la force et de la puissance, vous vous prosternez devant lui, et vous l'adorez comme la vertu. Tel est l'intérêt du despotisme ; telle est aussi son influence, qu'il anéantit, pour ainsi dire, la justice et la raison humaine, pour leur substituer une raison et une justice faites pour lui seul, dont le code n'est que le mélange monstrueux de la vérité et de l'imposture ;

posture ; qui ne parlent que pour consacrer ses forfaits ; qui n'agissent que pour cimenter sa puissance. Le despotisme corrompt jusqu'aux pensées , jusqu'aux sentimens les plus intimes des hommes qu'il opprime. Comme Polyphème , il dévore ses esclaves ; comme Circé , il les change en bêtes immondes et stupides.

Quand on est si éloigné des routes de la nature , comment est-il possible d'y rentrer ? Lorsqu'on a joui long-tems des abus qui désoloient la société ; lorsqu'on s'est accoutumé à regarder , comme un patrimoine précieux , le droit d'avilir ses semblables , comment renoncer aux préjugés qui autorisent ces odieuses prétentions ?

Depuis le boutiquier aisè , jusqu'au superbe patricien ; depuis l'avocat , jusqu'à l'ancien duc et pair , presque tous semblent vouloir conserver le privilège de mépriser l'humanité , sous le nom de peuple. Ils aiment mieux avoir des maîtres , que de voir multiplier leurs égaux ; servir , pour opprimer en sous ordre , leur paroît une plus belle destinée , que la liberté partagée avec leurs concitoyens. Que leur importent , et la dignité de l'homme , et la gloire de la patrie , et le bonheur des races

future ? Que l'univers périclisse , ou que le genre humain soit avili et malheureux , pendant la durée des siècles , pourvu qu'ils puissent être honorés sans vertus , illustres sans talens , et que , chaque jour , leurs richesses puissent croître avec leur corruption et avec la misère publique. Allez prêcher le culte de la liberté à ces spéculateurs avides , qui ne connoissent que les autels de Plutus. Tout ce qui les intéresse , c'est de savoir en quelle proportion le système actuel de nos finances peut accroître , à chaque instant du jour , les intérêts de leurs capitaux. Ce service même que la révolution a rendu à leur cupidité , ne peut les réconcilier avec elle : il falloit qu'elle se bornât précisément à augmenter leur fortune ; ils ne lui pardonnent pas d'avoir répandu parmi nous quelques principes de philosophie , et donné quelque élan aux caractères généreux. Tout ce qu'ils connoissent de la politique nouvelle , c'est que tout étoit perdu , dès le moment où Paris eut renversé la bastille , quoique le peuple tout puissant eut au même instant , repris une attitude paisible , si un marquis n'étoit venu instituer un état-major et une corporation militaire brillante d'épaulettes ,

à la place de la garde innombrable des citoyens armés ; c'est que c'est à ce héros qu'ils doivent la paix de leurs comptoirs , et la France , son salut ; c'est que le plus glorieux jour de notre histoire , fut celui , où il immola , sur l'autel de la patrie , quinze cents citoyens paisibles , hommes , femmes , enfans , vieillards ; bien pénétrés d'ailleurs , de cette maxime antique ; que le peuple est un monstre indompté , toujours prêt à dévorer *les honnêtes gens* , si on ne le tient à la chaîne , et si on n'a l'attention de le fusiller de temps en temps ; que par conséquent , tous ceux qui réclament ses droits , ne sont que des factieux et des artisans de sédition. Ils croient que le ciel créa le genre humain pour les menus plaisirs des rois , des nobles , des gens de loi , et des agioteurs ; ils croient que de toute éternité , Dieu courba le dos des uns pour porter des fardeaux , et forma les épaules des autres , pour recevoir des épauettes d'or.

La situation d'un peuple est bien critique , lorsqu'il passe subitement de la servitude à la liberté ; lorsque ses mœurs et ses habitudes se trouvent en contradiction , avec les principes de son nouveau gouvernement.

Alors tous les hommes vils qui , sous l'ancien régime , étoient l'occasion de s'enrichir et de s'élever à force de bassesses et de fourberies , empruntent les formes que les circonstances exigent , et s'emparent de la confiance du peuple , pour le trahir. Avez-vous un prince excessivement riche et puissant , pour défenseur de la constitution nouvelle , pour exécuter de la volonté générale , alors ils se liguent pour rétablir son autorité absolue ; le nom de la liberté retentit encore de toutes parts ; ses emblèmes brillent à tous les yeux ; mais déjà la proscription leve sa tête ensanglantée ; déjà la tyrannie règne en effet ; bientôt peut-être les mots et les signes qui rappelleront l'idée de la révolution , seront punis comme des crimes. On désespérerait de la liberté , si ses vrais défenseurs étoient accessibles au désespoir ; on abandonnerait sa cause , si ce n'étoit un triomphe de périr pour la défendre ; on croiroit que les hommes ne méritent point ce dévouement , si on jugeoit l'humanité , par les hommes corrompus qui l'oppriment , par cette horde d'intrigans qui s'élevent dans les révolutions , comme l'écume monte à la surface des liqueurs qui fermentent ; c'est-à-

dire , si on retranchoit de la nation la portion la plus nombreuse et la plus pure des citoyens. Mais la masse de la nation est bonne et digne de la liberté ; son véritable vœu est toujours l'oracle de la justice et l'expression de l'intérêt général. On peut corrompre une corporation particulière, de quelque nom imposant qu'elle soit décorée, comme on peut empoisonner une eau croupissante : mais on ne peut corrompre une nation , par la raison que l'on ne sauroit empoisonner l'océan. Le peuple, cette classe immense et laborieuse, à qui l'orgueil réserve ce nom auguste qu'il croit avilir , le peuple n'est point atteint par les causes de dépravation qui perdent ce qu'on appelle les conditions supérieures. L'intérêt des foibles , c'est la justice ; c'est pour eux que des lois humaines et impartiales sont une sauve-garde nécessaire ; elles ne sont un frein incommode, que pour les hommes puissans qui les bravent si facilement. Le peuple ne connoît ni la mollesse , ni l'ambition , qui sont les deux sources les plus fécondes de nos maux et de nos vices. Il est plus près de la nature , et moins dépravé , précisément parce qu'il n'a point reçu cette fausse éducation,

qui, sous les gouvernemens despotiques, n'est qu'une leçon perpétuelle de fausseté, de bassesse et de servitude : témoins les gens de cour et les artisans qui, à cet égard, se trouvent dans les deux extrémités opposées ; témoin notre révolution toute entière, dont chaque époque est marquée par le courage, par le désintéressement, par la modération, par la générosité du peuple ; et par la lâcheté, par les trahisons, par les parjures, par la vénalité, de tous ceux qui veulent s'élever au-dessus de lui. Ils feignent de n'en rien croire, ces vils égoïstes, ces infames conspirateurs. Ils s'obstinent à le calomnier ; ils s'efforcent de l'avilir ; non contents de s'enrichir de ses dépouilles ils regardent comme un jour fortuné celui où ils peuvent se baigner dans son sang ; ils rassemblent contre lui les satellites des tyrans étrangers ; ils l'égorgent, lorsqu'ils le peuvent, par le fer des citoyens ; ils rendent des honneurs divins à ses bourreaux ; ils forcent la loi elle-même à devenir complice de ces horribles assassinats..... ils ont pour eux la puissance, les trésors, la force, les armes : le peuple n'a que sa misère et la justice céleste... Voilà l'état de ce grand

procès que nous plaidons à la face de l'univers.

Qu'il juge entre nous et nos ennemis, qu'il juge entre l'humanité et ses oppresseurs. Tantôt ils feignent de croire que nous n'agissons que des questions abstraites, que de vains systèmes politiques; comme si les premiers principes de la morale, et les plus chers intérêts des peuples n'étoient que des chimères absurdes et de frivoles sujets de dispute: tantôt ils veulent persuader que la liberté est le bouleversement de la société entière; ne les a-t-on pas vus, dès le commencement de cette révolution, chercher à effrayer tous les riches, par l'idée d'une loi agraire, absurde épouvantail, présenté à des hommes stupides, par des hommes pervers? Plus l'expérience a démenti cette extravagante imposture; plus ils se sont obstinés à la reproduire, comme si les défenseurs de la liberté étoient des insensés capables de concevoir un projet également dangereux, injuste et impraticable; comme s'ils ignoroient que l'égalité des biens est essentiellement impossible dans la société civile; qu'elle suppose nécessairement la communauté qui est encore plus visiblement chimérique parmi

nous ; comme s'il étoit un seul homme doué de quelqu'industrie dont l'intérêt personnel ne fut pas contrarié par ce projet extravagant. Nous voulons l'égalité des droits parce que sans elle , il n'est ni liberté , ni bonheur social : quant à la fortune , dès qu'une fois la société a rempli l'obligation d'assurer à ses membres le nécessaire et la subsistance , par le travail , ce ne sont pas les citoyens que l'opulence n'a pas déjà corrompus ; ce ne sont pas les amis de la liberté qui la désirent ; Aristide n'auroit point envié les trésors de Crassus. Il est pour les ames pures ou élevées des biens plus précieux que ceux-là. Les richesses qui conduisent à tant de corruption , sont plus nuisibles à ceux qui les possèdent , qu'à ceux qui en sont privés.

Quelquefois aussi on nous accuse d'ambition. Lâches calomniateurs , qui feignez d'être stupides , pour paroître moins scélérats, vous connoissez les routes où marchent les hommes avides de fortune et de pouvoir ; vous savez aussi-bien que nous à quel point on s'en éloigne , lorsqu'on suit celle de la probité et des principes. Que l'on compare seulement leur vie publique et la nôtre.

Nous

Nous les avons repoussés loin de nous ; nous nous sommes fermés la porte du ministère , où nos adversaires placent leurs amis , où ils aspirent même. Nous nous sommes interdits l'entrée de cette seconde législature , où ils trafiquent des droits du peuple ; nous avons abandonné cette tribune même où ils nous calomnient. Nous avons combattu toutes les factions , et ils ne sont que les chefs et les instrumens d'une faction. Ils caressent , ils servent nos patriciens militaires ; nous les avons démasqués des long-tems ; nous ne les flatterons jamais ; quelque soit leur puissance. Ils possèdent tout ; ils aspirent à tout ; nous avons renoncé à tout , excepté au droit de périr pour la liberté.

Eh ! de quel prix peuvent être à nos yeux ces vains honneurs que vous partagez ? En faut-il donc d'autres aux amis de l'humanité , que le bonheur et la liberté de leur pays qu'ils ont défendu ? On ne nous reprochera pas du moins sa perte. Toutes les funestes lois qui l'ont mis en danger ; nous les avons combattues ; parmi le petit nombre de celles que l'opinion de l'univers avoue , il n'en est aucune à laquelle nous n'ayons concouru ;

tous les dangers qui nous menacent , nous les avons prédits ; toutes les mesures utiles que vous adoptez trop tard , soit dans les momens de terreur , soit dans ceux où vous voulez tromper la nation , nous les avons proposées une ou deux années d'avance : nous en attestons l'histoire de la révolution.

Après avoir désiré de meilleures lois , nous nous sommes bornés à défendre celles que nous avons pu obtenir , comme un rempart nécessaire contre la fureur des factions qui s'élevoient , et contre les nouvelles attaques du despotisme. Vain espoir ! Il ne peut souffrir aucun frein ; la seule image de la liberté l'épouvante et l'irrite. C'est contre cette constitution qui lui a laissé trop d'avantages , qu'il rassemble les armées des tyrans de l'Europe ; et déjà une cour parjure se prépare à voler sous leurs drapeaux ; et vous-mêmes vous secondez ses affreux projets par votre lâcheté , par votre corruption , par votre ineptie. Voilà la situation où vous nous avez mis ; voilà notre cause : que les peuples de la terre la jugent ; ou si la terre n'est que le patrimoine de quelques despotes , que le ciel lui-même la juge. Dieu puissant ! cette cause est la tienne ; défends toi-même ces

lois éternelles que tu gravas dans nos cœurs ;
absous ta justice accusée par le triomphe
du crime et par les malheurs du genre hu-
main ; et que les nations se réveillent du
moins au bruit du tonnerre dont tu frapperas
les tyrans et les traîtres.

Des fêtes nationales et des honneurs publics.

LES fêtes nationales et les honneurs pu-
blics portent l'empreinte du gouvernement
qui les ordonne. Dans les états despotiques,
les honneurs publics sont réservés à ceux qui
ont mérité la faveur du prince , et par con-
séquent le mépris et la haine du peuple ;
les fêtes sont destinées à célébrer les événe-
mens agréables à la cour ; il faut que le
peuple se réjouisse de la naissance ou du
mariage de ses tyrans ; on lui jette géné-
reusement du pain et de la viande , comme
à de vils animaux ; et, si des milliers d'hom-
mes sont étouffés dans la foule , ou écrasés
sous les roues des chars brillans où l'orgueil
et le vice s'assient avec l'opulence , ces fêtes
n'en sont que plus dignes de leur objet et
de leurs héros. Dans les états aristocratiques ,

il est aussi dans l'ordre que toutes les cérémonies publiques soient destinées à cimenter la puissance , à relever la dignité des familles patriciennes , en abaissant le peuple.

Dans les états libres où le peuple est le souverain , leur unique objet doit être de l'honorer , de former les ames des citoyens à la vertu , c'est-à-dire , à l'amour de la patrie et de la liberté.

Cependant , pour raisonner avec quelque justesse sur cet objet , il est une observation à faire , avant tout. C'est qu'il n'est guère possible que les honneurs publics soient décernés avec justice , que par le peuple lui-même ; ils ne doivent être que l'hommage libre de l'amour et de l'estime publique : or , ces sentimens ne peuvent être représentés. Si l'on conçoit que , dans un vaste empire , le pouvoir de faire des lois , au nom du peuple , doit être confié à des représentans ; on ne conçoit pas sans doute que personne puisse estimer ou blâmer , aimer ou haïr , se réjouir ou s'affliger pour le peuple. Les honneurs publics , ainsi que les fêtes nationales , sont le luxe de la liberté : rien n'oblige le peuple à déléguer le soin de les décerner ; rien n'empêche d'aban-

donner aux citoyens le soin d'exprimer à leur gré leur reconnaissance et leur joie. Il y a plus, entre les mains des magistrats, cette institution ne peut que dégénérer. Il est dans la nature des choses, que toute corporation, comme tout individu, ait un esprit particulier, par cela seul qu'elle a une existence particulière.

Les hommes sont enclins à regarder le pouvoir qui leur est confié, comme une distinction personnelle, comme une propriété honorifique, qui les élève au-dessus du peuple. L'orgueil et l'amour de la domination seront toujours la maladie la plus dangereuse de tous les corps politiques qui ne sont pas la nation elle-même ; ainsi l'a voulu la nature, et le chef-d'œuvre des lois est de guérir cette maladie. Delà cette distance infinie que nous appercevons souvent entre l'opinion publique et celle des fonctionnaires que le peuple même a choisis. S'il est une occasion où cette différence doit naturellement se manifester, c'est la dispensation des honneurs publics ; parce que c'est-là sur-tout que l'esprit de corps et l'esprit de parti peut particulièrement se développer. S'il est des tems où ces abus peuvent être à craindre, ce sont sans doute les tems

de révolution , où tous les préjugés , tous les intérêts et toutes les passions sont à-la-fois en mouvement.

L'assemblée constituante des français a reconnu au moins une partie de ces vérités , en décrétant formellement que les honneurs destinés aux grands hommes ne pourroient être décernés que deux ans au moins après leur mort. Peut-être auroit-elle dû reconnoître encore que ce jugement solennel ne pouvoit appartenir au corps législatif ni à aucune autorité déléguée ; que la postérité , ou la nation seule est juge compétent et souverain de ceux qui l'ont bien ou mal servie ; que l'opinion publique ne peut être représentée par celle d'un certain nombre d'individus que leur fonctions mêmes séparent de la foule des citoyens. Le peuple est infailible dans cette matière ; et tout autre que lui est sujet à de grandes erreurs. L'exemple même de l'assemblée constituante pouvoit lui présenter à cet égard des leçons aussi frappantes que multipliées. Jamais , par exemple , le peuple de la Moselle n'eût décerné des couronnes civiques à Bouillé ; il n'eût point retiré aux administrateurs de ce même département, les témoignages indiscrets

de satisfaction , qui étoient le prix de l'audace criminelle , avec laquelle ils avoient trompé les représentans de la nation , pour précipiter un décret homicide contre les défenseurs de la liberté ; car à coup sûr il ne les leur auroit jamais prostitués.

Peut-être l'idée que je viens de développer paroîtra-t-elle un paradoxe : la question est de savoir si elle est juste ; et sans-doute un peuple dont toutes les idées en matière de gouvernement n'étoient que des préjugés reçus sur la foi du despotisme doit se familiariser avec les vérités nouvelles. Au reste , quelque soit l'autorité qui dispense les témoignages de la reconnoissance nationale , si elle les distribue avec partialité , elle déprave les mœurs et l'opinion ; si elle les prodigue elle use ce ressort utile de l'esprit public.

Si je voulois examiner l'usage qu'en a fait l'assemblée constituante elle-même , je dirois peut-être qu'elle les a trop prodigués , et qu'elle a donné a ses successeurs plus d'un exemple ridicule ou dangereux. Et sans parler de ces complimens éternels , de ces remerciemens infinis prostitués par ses présidens a des

hommes nuls et quelquefois à des actions anti-civiques ; sans parler de ces mentions honorables , plus dignes des académies auxquelles elle emprunta cette formule , que convenables à la raison et à la gravité du corps législatif , j'oserois porter mes regards sur les premiers personnages auxquels elle ouvrit les portes du temple consacré aux grands hommes. Je ne craindrai pas au moins de dire tout haut que les vertus utiles au bonheur des hommes doivent seules prétendre à ces honneurs presque divins ; qu'au moins le législateur qui pense que les talens seuls peuvent les remplacer , donne au peuple qu'il doit instituer la plus funeste leçon d'immoralité et de corruption ; qu'il renverse de ses propres mains la base sacrée sur laquelle repose l'édifice de la liberté ; qu'il avilit en même-tems et les signes les plus honorables de l'estime publique , et la patrie , et lui-même. Pour moi , je pense , que celui que Caton eût chassé du sénat , malgré ses talens littéraires , et quelques écrits utiles , pour son caractère immoral , et pour une multitude d'ouvrages funestes aux bonnes mœurs ; je pense que l'homme à qui , malgré son éloquence tant vantée , le

peuple

peuple reproche une foule de décrets attentatoires à sa liberté, ne devoit pas reposer dans le capitolé, à côté des statues de nos dieux. O toi, ami sublime et vrai de l'humanité, toi que persécutèrent l'envie, l'intrigue et le despotisme, immortel Jean-Jacques, c'est à toi que cet hommage étoit dû : ta cendre modeste ne repose point dans ce superbe monument, et je rends grâce à l'amitié, qui voulut la conserver, dans l'asyle paisible de l'innocence et de la nature. C'est là que nous irons quelquefois répandre des fleurs sur ta tombe sacrée, et que la mémoire d'un homme vertueux nous consolera des crimes de la tyrannie.

Un premier abus en appelle mille autres. Déjà un législateur (1) a réclamé les honneurs du panthéon pour deux rois de France. Juste ciel ! une nation libre honorer des despotes ! Avez-vous peur qu'il n'en reste pas assez sur la terre ? Voulez-vous encore évoquer les ombres de ceux qui ne sont plus ? Si Henri IV et Louis XII avoient régné au commencement de votre révolution, en auroit-il moins fallu secouer leur joug ?

(1) M. Pastoret.

Eh ! que nous importent quelques vertus exagérées ou inventées par des sujets qui écrivoient l'histoire sous les yeux de leurs maîtres ? Ceux qui ont retenu un pouvoir usurpé sur l'humanité , et transmis à leurs descendans , comme un héritage éternel , le droit de l'opprimer , peuvent - ils être nos héros ?

Déjà un membre du corps législatif (1) , qui , pour être un écrivain élégant ; n'en étoit pas moins un homme médiocre et un législateur nul , qui , malgré une feuille périodique , où il rendoit justice aux prêtres fanatiques , ne s'étoit pas moins déclaré le champion du ministérialisme et le défenseur de la cour , a été célébré comme un grand homme , au sein de l'assemblée nationale , et quelques-uns de ses collègues (2) ont entrepris son oraison funèbre dans les journaux qu'ils publient chaque jour. Il ne leur reste plus qu'à demander qu'il soit introduit au panthéon , avec les coryphées de la dynastie.

Quelle décadence de l'esprit public ! Quel

(1) M. Cérutti.

(2) MM. Condorcet et Brissot.

fatal oubli des principes ! Quel perfide système , inventé sans doute par l'intérêt personnel , de dénaturer toutes les idées du peuple , en mettant sur la même ligne le génie et la médiocrité , l'intrigue et la vertu , le faux civisme et le généreux amour de la patrie !

Pour sentir combien le peuple est bon , combien il est grand , lorsqu'il est abandonné à lui-même , pour sentir à quel point sont simples et sublimes les fêtes dont il fait lui-même les apprêts , combien l'appareil de la force , dont on affecte de l'environner est une injure gratuite et coupable , il suffit d'avoir une ame , et d'avoir vu le triomphe de la liberté et du patriotisme dans la fête des soldats de Château-vieux et des gardes-françaises.

Qu'elle étoit différente de celle qui vient d'être célébrée , en l'honneur du maire Simonneau ! L'assemblée nationale , une partie du public même , avoit été bien cruellement trompée sur les circonstances de cette affaire trop fameuse , comme sur tous les faits que l'intrigue et l'esprit de parti s'attachent à dénaturer. Ainsi Bouillé , et tant d'autres mauvais citoyens furent long-tems vantés

comme des modèles de civisme ; ainsi le peuple fut toujours calomnié avec impudence, ou accusé avec fureur.

A entendre ce concert étourdissant des écrivains aristocrates ou ignorans , qui ne croiroit que le maire d'Etampes étoit un héros : que les citoyens de cette ville et de la contrée où elle est située sont des brigands et des monstres ? Ce double prodige n'est qu'une chimère enfantée par le délire aristocratique. Déjà cette affectation même , avec laquelle on ne cessoit d'occuper l'univers entier de cette affaire , dévoiloit l'imposture et l'intrigue aux yeux des citoyens éclairés ; toutes les circonstances la dévoilent maintenant à tous ceux pour qui la calomnie et l'oppression ne sont pas un besoin. Rendons un hommage sincère et pur à la vérité , en dépit de toutes les préventions fanatiques , en dépit de toutes les manœuvres criminelles.

Je suis loin de justifier aucune infraction à la loi : mais le plus grand ennemi des loix , c'est le vil calomniateur qui ose s'en faire un prétexte pour accabler la foiblesse et écraser la liberté ; je connois un crime beaucoup plus grand que celui dont on accuse le peuple d'Etampes , c'est la lâcheté avec

laquelle on a dénaturé toutes les circonstances de cette affaire , pour rendre le peuple odieux et répandre la consternation dans une contrée entière. Eh bien , je le déclare ; Simonneau n'étoit point un héros , c'étoit un citoyen regardé généralement dans son pays , comme un avide spéculateur sur les subsistances publiques , ardent à déployer contre ses concitoyens une puissance terrible , que l'humanité , que la justice , et même la loi défend d'exercer légèrement ; il fut coupable avant d'être victime ; et les maux de sa patrie et la violence que l'on reproche à ses compatriotes , furent en grande partie son ouvrage ; et ces faits sont aujourd'hui le prétexte de la plus atroce comme de la plus arbitraire proscription. . . Hommes justes , écoutez seulement la voix des patriotes de cette contrée ? Lisez , entr'autres , une pétition présentée le 2 mars à l'assemblée nationale par des citoyens estimables de quarante communes voisines d'Étampes (1) , qui n'ont d'autre intérêt dans cette affaire que celui de la vérité

(1) J'ai cru devoir imprimer cette pétition singulièrement intéressante , presque en entier , à la fin de cet ouvrage.

et de la justice, au nombre desquels est un curé vénérable dont vous serez forcés de respecter le courage et la vertu ; lisez reconnoissez le langage de la raison, de la probité, et prononcez.

Mais les événemens arrivés à Étampes n'eussent-ils pas été dénaturés ; il faut convenir que le sujet de la fête dont nous parlons, n'en auroit pas été plus heureusement choisi. Le but des fêtes publiques n'est pas de flétrir le peuple, en perpétuant le souvenir de ses erreurs, de fournir des alimens aux perfides déclamations des ennemis de la liberté. Elles ne ressemblent pas à ces drames tragiques dont l'intérêt porte sur de grands attentats. La loi est là pour punir les délits ; quand elle est satisfaite, il faut les laisser s'ensevelir dans l'oubli. Un maire, déployant l'étendard de la mort contre les citoyens qui l'ont choisi, dans un de ces mouvemens dont l'inquiétude du peuple pour sa subsistance est la cause, un citoyen estimable tout au plus peut-être : mais, quelque douleur que puisse inspirer une infraction à la loi, il sera toujours difficile d'en faire un héros intéressant. Même parmi les actions louables que l'on peut présenter à l'admiration

publique, il en est qui le sont davantage, il faut choisir celles qui portent un caractère plus noble et plus touchant aux yeux d'une nation magnanime et de l'humanité entière. « Passant, vas dire à Sparte que nous sommes morts ici pour ses saintes lois. » Cette inscription étoit sublime aux Thermopyles : mais appliquée au maire d'Etampes peut-elle produire le même effet ? Leonidas est mort en combattant contre l'armée innombrable de Xerxès, sous les coups des ennemis de la Grece ; et Simonneau est tombé, en ordonnant de faire feu sur ses concitoyens désarmés, assemblés pour arrêter des exportations de bled qui les alarmoient ; la différence est trop grande sans doute pour que nous puissions mettre ces deux hommes sur la même ligne. La distance est aussi immense entr'eux, qu'entre les lois de Licurgue et la loi martiale.

Combien de réflexions indépendantes de l'objet de cette cérémonie, les détails et l'ordonnance de la fête ne pourroient-ils pas fournir !

Les juges, les administrateurs, les maires, les municipaux, les autorités constituées, y figuroient presque seuls : ce n'étoit

donc point une fête nationale ; c'étoit la fête des fonctionnaires publics. Le peuple n'étoit pour rien dans tout cela. Comme cette procession de corps municipaux , de corps administratifs et de corps judiciaires , retrace l'image de l'ancien régime ! Des bayonnettes , des glaives , des uniformes , quels ornemens pour les fêtes d'une nation libre ! Que dirons-nous de ces dévises menaçantes qui présentoient par-tout la loi en colère ? où les mots de liberté , de propriété paroissent une fois seulement , pour qu'on ne put pas dire qu'ils avoient été formellement pros- crits ; mais seulement après le nom de la loi : comme si la loi étoit quelque chose sans la liberté , sans la propriété , pour qui elle est établie ? Que dirons-nous de ce glaive qui , pour la cause du maire d'Etampes , sembloit menacer un grand peuple qui , dans toutes les crises de la révolution , déploya une modération égale à sa force et à son courage ! Comme ce charlatanisme paroissoit digne de pitié aux véritables amis des lois , lorsqu'ils réfléchissoient que , jusqu'à ce moment , ce glaive terrible , seulement pour les foibles , avoit toujours épargné la tête des grands coupables ! Aussi le silence imperturbable , la
profonde

profonde indifférence du public annonçoit-elle qu'il se regardoit comme absolument étranger à cette fête. Il est vrai que ceux qu'on appelle des aristocrates, qui, dans toute autre circonstance auroient trouvé le nom de Simonneau bien *roturier*, pour recevoir une telle illustration, paroissent applaudir à son apothéose, qu'ils regardoient comme une représaille de la fête de la liberté et des soldats de Château-vieux.

P É T I T I O N

DE QUARANTE CITOYENS

Des communes de Mauchamp ; Saint-Sulpice de Favieres , Breuillet , Saint-You , Chauffour et Breux , voisines d'Etampes , à l'assemblée nationale.

L É G I S L A T E U R S ,

Vous voyez en nous des habitans de différentes communes qui avoisinent Etampes , et qui n'ont eu aucune part à

la malheureuse affaire arrivée dans cette ville.

Nous sommes assez heureux pour nous trouver innocens : nous nous en félicitons ; mais il ne nous conviendrait pas de nous en prévaloir. Hélas ! la cause pour laquelle nos voisins s'étoient épris d'un zèle inconsidéré et répréhensible , est aussi la nôtre ; et , si nous abhorrons le crime qui en a été la suite , leur malheur d'y avoir donné lieu , contre leur gré , nous porte vivement à les plaindre. Une alarme générale sur les subsistances s'étoit répandue dans toute la contrée ; on parloit d'immenses enlèvemens de bled pour l'étranger : cette rumeur , qui alloit en croissant , et sur laquelle on a toujours dédaigné de calmer nos esprits , nous aigrissoit d'autant plus que nous croyons y voir le double complot de nous affamer et de faire passer nos subsistances à nos ennemis. C'étoit peut-être , une erreur perfidement insinuée ; mais au milieu de tant de sujets de méfiance , que pouvions-nous nous figurer autre chose de ce zèle inquietant à vuidier nos greniers ? de quel œil pouvions-nous envisager ces rapides enlèvemens de bled , dont on ne constatoit

publiquement ni le besoin ni la destination, et qui en faisoient hausser le prix à chaque marché d'une manière consternante ? Déjà il se vendoit trente-deux, trente-trois livres à Etampes, et on voyoit le moment où il alloit venir à quarante. C'est dans ces circonstances ; c'est, excité par de tels motifs (1), que s'est fait le mouvement dont la

(1) On a débité que cette émeute avoit été excitée par une troupe de brigands, dans le dessein de piller et de ravager. Je suis proche voisin du lieu où elle a pris naissance, et, d'après tous les renseignemens particuliers qui me sont parvenus et qui portent en moi une pleine conviction, je puis certifier qu'elle n'a eu d'autre cause que l'alarme populaire sur les subsistances, et qu'on ne s'y proposoit que de faire diminuer le prix du bled : démarche qui n'étoit envisagée que comme un moyen de mettre des bornes à la cupidité des vendeurs, et non pour leur faire aucune véritable injustice. Peut-être doit-on attribuer tous ces soulevemens, dont l'explosion s'est manifestée en tant d'endroits, et qui avoit si bien l'air combiné, avec les secrettes manœuvres de nos ennemis ; mais celui-ci n'est qu'une suite d'un mouvement donné ; c'est le renchérissement du bled, c'est la faim ou la crainte de la faim qui en ont été les seuls instigateurs. Du reste, je ne prétends pas justifier cette conduite, mais je la présente pour ce que je

fin a été si déplorable. Législateurs, nous gémissons amèrement avec vous sur le sort du magistrat qui y a péri victime ; mais combien ne nous paroîtroit-il pas plus digne d'éloges si, au lieu de s'en être tenu à une âpre et repoussante inflexibilité, il eût pris d'avantage conseil d'une salutaire et courageuse prudence ! Il eût conservé la vie et il eût épargné un crime au peuple. Cette dernière considération auroit bien dû au moins le toucher pour sa gloire (1). Au lieu de s'appliquer

crois qu'elle est. Je signe cette note pour tout l'ouvrage ; il doit avoir un garant, et c'est moi qui le suis,

Pierre Dolivier, curé de Mauchamp, et électeur.

(1) L'inflexibilité du maire doit-elle seule en faire un héros ? Eh ! quel autre genre de mérite a-t-il déployé dans cette circonstance ?..... La gloire ne se décerne pas, elle se mérite, et elle est sur-tout due au magistrat qui sauve son pays, non à celui qui ne fait que le compromettre. J'allois dire ma pensée et convenir que le maire d'Etampes est en effet un héros pour les marchands de bled, puisqu'il est mort victime de leurs inhumaines et égoïstes spéculations. Mais je m'arrête,... Les lâches ! ils l'ont abandonné dans le péril, et en poursuivent aujourd'hui l'apo-

à ramener un peuple égaré ; au lieu de chercher à calmer ses alarmes sur les subsistances, il ne fit que l'aigrir, en repoussant durement toute espèce de représentation, et, ce qui mérite sur-tout d'être pesé, en donnant précipitamment et à plusieurs reprises, comme on nous l'assure (1), le signal de l'exécution de la loi martiale. Avant de recourir à cette loi meurtrière, avant même d'oser l'envisager, combien un magistrat ne doit-il pas frémir ! combien ne doit-il pas avoir épuisé toute autre ressource, et combien ne

théose : C'est sur-tout cette partie de la garde nationale d'Etampes qui mérite le blâme de n'avoir pas soutenu son magistrat ; aussi leur honte devrait elle être inscrite sur la pyramide qu'ils ont sollicitée.

Note du curé de Mauchamp.

(1) Il ne sauroit s'élever aucun doute sur ce fait que l'on a grand soin de taire. Non-seulement il est attesté par la voix publique, mais je le tiens de la propre bouche de l'un des cinq gardes nationaux qui s'étoient mis sous les armes pour soutenir le maire. Il ne put s'empêcher de convenir, dans une société où je me trouvai, qu'il étoit vrai que le maire avoit ordonné de faire feu ; mais, ajouta-t-il, son inten-

doit-il pas voir la chose publique en péril!
*La loi martiale , dans les mains d'un homme
 qui n'en sait pas redouter l'usage , est un poi-
 gnard dans les mains d'un assassin.*

A Dieu ne plaise que nous ayons dessein
 d'affoiblir l'indignation que méritent les meur-
 triers du maire d'Etampes ; mais quels sen-

tion n'étoit pas d'être pris au mot. Voilà donc un
 ordre bien formel ; cependant ce n'est point à cette
 première fois , qui eut lieu à l'entrée de la ville ,
 que le peuple se porta à la violence , ce ne fut que
 dans le marché , et après que le maire y eut réitéré
 le même ordre. Il faut observer que ces deux ordres
 furent donnés sans avoir été précédés par aucune pro-
 clamation , aucune formalité en règle exigées par la
 loi ; et de plus , il faut observer que le maire n'étoit
 soutenu que d'un petit nombre de troupes qui même
 ne partageoient pas son courroux contre le peuple.
 Ainsi , de quelque manière qu'on l'envisage , sa con-
 duite mérite , au moins , le reproche d'une blâmable
 témérité ; et , dans cette témérité ne pourroit-il pas
 y être entré quelque motif particulier ? M. Simoneau,
 riche au moins de 18 à 20 mille livres de rente ,
 à la tête d'un commerce immense en tannerie ,
 qu'il exerçoit avec tout l'avantage que donne l'ai-
 sance , n'auroit-il pas été aussi intéressé dans celui
 des grains ? J'entends plusieurs personnes prétendre
 en être certaines ; moi , je n'affirme rien.

timens le maire eût-il lui-même inspiré , si ses ordres eussent été exécutés aussi brusquement qu'il les donna , et s'il eût fait périr deux ou trois cents citoyens qui ne demandoient qu'à aviser aux moyens de maintenir le bled à un prix qui fût en mesure avec leurs facultés ? Voilà ce qu'il faudroit examiner dans le jugement qu'on en porte. Jusques à quand une impression seule déterminera-t-elle nos décisions !

Le maire avoit la loi pour lui , dira-t-on , et le peuple agissoit contre. La loi défend expressément de mettre aucun obstacle à la liberté du commerce des grains (1). C'étoit donc un attentat punissable de vouloir l'enfreindre. Nous n'avons garde , Messieurs , de faire sur l'étendue de cette loi aucune observation qui pourroit faire suspecter la droiture de nos intentions et la pureté de notre civisme. Nous sentons aujourd'hui , plus que jamais ,

(1) Cette loi là n'auroit-elle pas plutôt pour objet la liberté du transport des grains , que la liberté indéfinie du prix ?

Note du même.

combien, au nom sacré de la loi, tout doit entrer dans un religieux respect : cependant , il est une considération qui a quelque droit de vous frapper , c'est que , souffrir que la denrée alimentaire , celle de première nécessité , s'élève à un prix auquel le pauvre ouvrier, le journalier ne puisse atteindre , c'est dire qu'il n'y en a pas pour lui ; c'est dire qu'il n'y a que l'homme riche , utile ou non , qui ait le droit de ne pas jeûner. Qu'ils sont heureux , ces mortels qui naissent avec un si beau privilège ! Cependant , à ne consulter que le droit naturel , il semble bien qu'après ceux qui , semblables à la Providence divine , dont la sagesse règle l'ordre de cet univers , préveint par leurs lumières à l'ordre social , et cherchent à en établir les lois sur leurs vraies bases ; après ceux qui exercent les importantes fonctions de les faire observer dans leur exacte justice ; il semble bien , disons-nous , qu'après ceux-là , le bienfait de la société devrait principalement réjaillir sur l'homme qui lui rend les services les plus pénibles et les plus assidus ; et que la main qui devrait avoir la meilleure part aux dons de la nature , est celle

celle qui s'emploie le plus à la féconder. Néanmoins le contraire arrive, et la multitude, déshéritée en naissant, se trouve condamnée à porter le poids du jour et de la chaleur, et à se voir sans cesse à la veille de manquer d'un pain qui est le fruit de ses labeurs. Ce tort n'est assurément point un tort de la nature, mais bien de la politique qui a consacré une grande erreur, sur laquelle posent toutes nos lois sociales, d'où résultent nécessairement et leur complication et leurs fréquentes contradictions; erreur qu'on est loin de sentir et sur laquelle même il n'est peut-être pas bon encore de mieux s'expliquer, tant elle a vicié toutes nos idées de primitive justice; mais erreur d'après laquelle on a beau raisonner, il nous reste toujours un sentiment profond que nous hommes de peine, devons au moins pouvoir manger du pain, à moins que la nature, par fois ingrate et fâcheuse, ne répande sur nos moissons le fléau de la stérilité; et alors ce doit être un malheur commun, supporté par tous, et non pas uniquement par la classe laborieuse. Lors donc que d'avidés spéculateurs, qui n'ont d'autre savoir faire que de profiter à propos

des malheurs publics , saisissent les momens de calamité pour élever la denrée la plus nécessaire à un prix qui nous force ou de souffrir la faim , ou de nous dépouiller de toutes nos ressources présentes et à venir (1) , nos murmures , nos mouvemens même , pour mettre des bornes à l'homicide cupidité qui nous dévore , sont-ils donc irrémissiblement criminels ? O vous les élus du peuple pour en régler la destinée , entrez dans nos peines : représentez-vous nos femmes , nos enfans macérés par la faim , et nous poignant l'ame de leurs gémissemens et de leurs sanglots ; représentez - vous nos vieillards , réduits à quitter leurs tristes chaumières pour aller indignement mandier un pain qui fut si long-tems le fruit de leurs sueurs et de leurs fatigues : enfin représentez-vous nous-mêmes

(1) Plus le bled renchérit , plus le salaire des travaux diminue , et cela parce que , d'un côté , les travaux deviennent plus rares , et que , d'un autre côté , le nombre de ceux que le besoin presse de louer leurs bras , augmente ; d'où il résulte que le malheureux ouvrier ne trouvant plus de proportion dans ses salaires et dans sa consommation , est obligé de vendre tout ce que qu'il a , et de contracter des dettes pour pouvoir subsister avec sa famille.

doublement déchirés par les besoins pressans de tout ce qui nous est cher et par les nôtres propres, sans autres moyens pour y subvenir que nos bras insuffisans, et sachez nous plaindre; sachez nous pardonner, si l'excès de nos angoisses nous porte quelquefois à des mouvemens convulsifs que notre cœur, revenu à lui-même, désavoue et condamne.

Equitables législateurs, en nous intéressant pour nos voisins, en vous sollicitant, pour eux, nous ne demandons pas de grace qui doive coûter à votre justice : nous ne vous demandons que d'adoucir la rigueur des recherches pour des torts que l'imprudence, l'égarement, et tant d'autres motifs peuvent rendre pardonnables. Au nom de l'humanité, si sujette à commettre des fautes, lors surtout qu'elle est abandonnée à elle-même, et que le génie des lois ne la guide pas encore, laissez-vous toucher en leur faveur, et faites cesser leur consternation. *Hélas ! non-seulement on a répandu la terreur et l'effroi parmi eux, en leur enlevant des citoyens sur des simples paroles irréfléchies, ou sur des démarches dont ils n'avoient pas prévu les conséquences; mais il semble qu'on soit en droit d'user impunément contre eux d'atrocités.* Nous ne vous

parlerons pas des malheurs involontaires auxquels a donné lieu , dans les communes inculpées , une descente nocturne de troupes ; ici une femme morte subitement de frayeur ; là une jeune fille qui s'est jettée par la fenêtre et qui en a péri misérablement ; mais nous vous déferons un assassinat d'autant plus criant , qu'il a été méchamment commis sur un excellent homme , pauvre il est vrai , mais généralement aimé et estimé , et qui , de l'aveu unanime de ses concitoyens , n'avoit aucun tort personnel dans cette affaire (1). Cet infortuné dormoit paisiblement , lorsque sa mère , toute éperdue , vint lui crier de se sauver bien vite , parce qu'on enlevoit indistincte-

(1) Cet infortuné étoit tisserand , et s'appelloit Jean-Pierre Petit. Je ne rapporte ce qui lui est arrivé que d'après le recit qu'il en a fait lui-même avant de mourir. Loin de venger ce meurtre gratuitement commis , on ne daigne pas même y faire attention ; toutes les lois se taisent pour lui , tandis qu'on les fait parler inexorablement pour le maire. La veuve et la mère de Jean-Pierre Petit , réduites à la misère , sont abandonnées à leur douleur , et la veuve Simonneau , riche de 20,000 livres de rente , a la gloire d'avoir refusé une pension : après cela qu'on dise que nous sommes égaux en droits.

nient tous les hommes du pays. A cet avis allarmant il saute de son lit , sans prendre même aucun vêtement , franchit quelques murs qu'il trouve sur son passage , et va se cacher , comme il le peut , derrière un tas de paille qu'il rencontre. C'est-là qu'un des soldats l'ayant apperçu , et le prenant sans doute pour un de ceux qu'on étoit venu chercher , et qui avoient échappé par la fuite , arrive sur lui , et dans le moment qu'il se lève pour demander qu'on ne le tue pas , lui lâche à bout portant un coup de feu qui le renverse mourant. Après cette action , un sentiment de pitié auroit bien dû , au moins , succéder à la fureur dans l'ame du meurtrier ; mais le barbare prenoit encore plaisir à le soulever par les cheveux et à le fouler aux pieds. Le malheureux respiroit , il sentoit toutes ses douleurs et entendoit toute la cruauté des propos , sans pouvoir rien dire. Laisse dans cet état , il n'a survécu huit jours que pour offrir le déchirant spectacle d'un sort cruel et immérité , et pour laisser dans le cœur de son infortunée mère et de sa veuve inconsolable de plus désolans souvenirs. Depuis ce jour , nos voisins effayés n'osent plus habiter leurs

foyers ; à peine y paroissent-ils le jour pour prendre leur nécessaire ; et le soir , au lieu d'y venir jouir de quelques repos , ils vont chercher un asyle comme ils peuvent au milieu des bois et des rochers. Hommes sensibles et vertueux , c'est trop de malheurs l'un sur l'autre , faites-les cesser , et relevez par la douce consolation des cœurs abattus par l'épouvante et flétris par l'horreur de leur situation. Rendez à la patrie des citoyens zélés , et à la terre des bras utiles ; aussi bien il n'est pas bon de les réduire au désespoir et de leur rendre la patrie odieuse. Ne craignez pas qu'une trop prompte indulgence les enhardisse.

La commisération de votre part, nous osons vous en répondre , ne leur inspirera qu'un ardent désir de s'en montrer dignes , en même tems qu'elle sera pour nous un vif motif d'encouragement. Notre cœur, fiez-vous-y , non plus que le leur , n'est pas fait pour le crime : il ne demande qu'à en être garanti. Et pour cela, Messieurs, hâtez-vous de nous rallier autour d'un génie puissant et impartial qui nous éclaire tous sur nos devoirs , et qui nous porte tous à de généreux sentimens de vertu.

O législateurs ! non , vous ne rejetterez pas notre pétition ; nous vous promettons obéissance entière à la loi : mais seroit-ce trop de vous prier d'inviter au moins ceux qui tiennent notre vie dans leurs mains , de ne pas nous la faire acheter trop cher , de ne pas chercher à trop s'enrichir de nos dépouilles , et de ne pas vouloir trop s'engraisser de notre sang ?

POST-SCRIPTUM du curé de Mauchamp.

AYANT été obligé de me rendre à ma paroisse , le samedi , 23 avril , pour y remplir , le dimanche , mes fonctions de curé , je ne fus pas peu étonné , en arrivant , de voir mes bons paroissiens s'empreser autour de moi , les uns me prenant la main , les autres me sautant au cou , et tous me témoignant combien ma présence les rassuroit et les tiroit d'une vive inquiétude. On avoit répandu dans le canton que j'avois été tué à Paris , à cause de la pétition , et déjà on semoit différens bruits propres à jeter la terreur parmi ceux qui avoient eu le courage d'y donner leur adhésion. Il est aisé

de voir d'où cela partoît : tout ce qui est marchand de bled s'indigne de notre démarche ; peu leur importe que leurs voisins soient dans la consternation et le désespoir ; peu leur importe qu'ils périssent tous misérablement ; ce qui les intéresse uniquement, c'est que le bled n'éprouve aucun ostacle.

Dans mon voyage , j'ai encore appris un nouveau malheur qui vient d'arriver dans une des communes inculpées. On annonce à un père de famille qu'il est décrété : à cette nouvelle , il entre chez lui, embrasse tendrement et avec un silence morne sa femme et ses enfans , et va se jeter dans la rivière où il a été trouvé noyé le lendemain.

Je comprime ici mes sentimens , et j'impose silence à mon cœur. Gens humains, philosophes amis du peuple , c'est à vous que je recommande notre pétition ; en la faisant , j'ai rempli mon devoir. Mais , qui suis-je pour lui assurer du succès ? qui suis-je pour lutter contre l'opinion publique abusée par les manœuvres de l'intérêt particulier ? C'est l'amour de la justice et de l'humanité ; c'est mon zèle pour ma patrie aujourd'hui si menacée , qui me l'ont inspirée ? que de droits n'a-t-elle donc pas sur vous ?